

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
**ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Procès-verbal de la **0623<sup>e</sup>** séance  
tenue le **2 novembre 2020 à 14 heures**  
par visioconférence

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le doyen intérimaire de la Faculté de l'éducation permanente : M. Michel Janosz ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélaïr, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, M. Yvan Dumais, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Jonathan Goldman, M. Robert Kasisi, M. Yan Kestens, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, Mme Josette Noël, M. Stéphane Ouellet, Mme Tiiu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, Mme Éloïse Johnson, Mme Rafaëlle Pons ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les invités : M. Denis Fortin, Mme Roseline Garon, les observateurs : Mme Claire Benoit, Mme Saleha Hedaraly, Mme Anne Motte.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : Mme Audrey Laplante, M. Paul Lespérance, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Valiquette ; un représentant du personnel enseignant : M. Kenneth George.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Raymond Lalande ; la doyenne : Mme Sylvie Dubois ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Isabelle Brault, M. Philippe Comtois, M. David Décary-Hétu, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Monique Pagé, Mme Isabelle Thomas ; les représentants du personnel enseignant : Mme Lise Marien, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Daniel Jutras, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

#### ***Faculté de droit***

Mme Saleha Hedaraly, chargée de cours à la Faculté de droit.

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

M. Hadrien Chénier-Marais, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente.

### **Fins de mandat**

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Mme Andréanne St-Gelais, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente. (Démission)

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### **Direction des immeubles**

M. Pierre Descelle, préposé aux services généraux à la Direction des immeubles, décédé le 25 octobre 2020.

#### **Faculté des arts et des sciences**

M. Carlo Morselli, professeur à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 14 octobre 2020.

M. Frédéric Nault-Brière, professeur agrégé à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 23 juin 2020.

#### **Faculté de l'aménagement**

M. Jean-Paul Guay, professeur honoraire à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement, décédé le 7 octobre 2020.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, l'Assemblée universitaire se tient par visioconférence. La séance est également diffusée en direct sur YouTube pour permettre aux observateurs d'y assister.

AU-0623-1      **ORDRE DU JOUR**  
2020-A0021-0623<sup>e</sup>-602

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0623<sup>e</sup>-602.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0621<sup>e</sup> séance tenue le 5 octobre 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : information et discussion
8. Interdisciplinarité (bilan et mesure)
9. Faculté des sciences de l'éducation : Proposition de statuts facultaires
10. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
  - 10.1. Comité des différends : nomination d'un président et d'un suppléant au président

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance : Le 7 décembre 2020, à 14 heures
12. Clôture de la séance

AU-0623-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0621<sup>e</sup> SÉANCE  
TENUE LE 5 OCTOBRE 2020**

La modification suivante est apportée au procès-verbal : à la page 15, à la deuxième ligne, ajouter « mais qu'il n'y a pas eu de propositions de scission ni d'amendements » après « des avis partagés sur la question ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0621<sup>e</sup> séance tenue le 5 octobre 2020, tel que modifié.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Mme Amiraux présente un suivi à une question posée lors de la séance précédente concernant l'évolution des effectifs sur les étudiants internationaux. En date du 20 octobre 2020, l'UdeM compte 5685 étudiants internationaux nouveaux inscrits sur 46 388 étudiants. Les étudiants internationaux représentent un pourcentage de 12 % des effectifs étudiants et une augmentation de 1 % par rapport à l'automne 2019. L'augmentation est plus marquée aux cycles supérieurs avec 526 étudiants internationaux nouveaux inscrits, soit une augmentation de 14 % aux cycles supérieurs. Ces chiffres incluent les résidents en médecine.

La présidente des délibérations fait un suivi, qu'elle avait annoncé au Comité de l'ordre du jour à sa dernière réunion, sur un point de procédure discuté à la dernière séance de l'Assemblée (délibération AU-6621-7.1), et qui est en lien avec la correspondance déposée au point 4 de l'ordre du jour. Elle rappelle qu'elle a fait une suggestion de procédure qui a amené un point d'ordre de M. Arsenault qui exprimait son désaccord et suggérait une autre modalité qui, souligne-t-elle, était tout aussi valable. Elle a alors invité l'Assemblée à trancher, celle-ci s'est prononcée en faveur de la suggestion de la présidente des délibérations. Elle précise qu'elle se serait rangée à l'opinion de M. Arsenault si l'Assemblée s'était prononcée en ce sens. Elle tient à rassurer les membres qu'ils ont le loisir d'en appeler auprès de l'Assemblée d'une décision prise par la présidente en présentant un point de procédure, et qu'elle n'en fait pas une affaire personnelle. Deuxièmement, elle précise que l'approche qu'elle a suggérée ne constituait pas une proposition de scission. D'une part, il n'est pas possible pour la présidence des délibérations de faire une telle proposition ; et d'autre part, une proposition de scinder ne peut être faite que si les divers éléments sont autonomes en soi, ce qui n'était pas le cas ; donc s'il y avait eu une telle proposition, elle aurait été dans l'obligation de la refuser. Enfin, elle informe que les personnes qui ont fait la proposition de création du comité pourraient revenir avec une autre proposition modifiée qui tienne compte des interventions présentées, et cela ne poserait aucun problème procédural.

**CORRESPONDANCE**2020-A0021-0623<sup>e</sup>-605

La présidente des délibérations mentionne le dépôt d'une lettre de M. Saul (déposée en annexe du procès-verbal) qui lui a été adressée à titre de présidente des délibérations. Elle tient à répondre aux divers points soulevés. En premier lieu, pour ce qui est du point d'ordre de M. Arsenault, elle y a donné réponse au point affaires découlant. En ce qui concerne le reproche qui lui est fait à savoir qu'elle a laissé plus de temps de parole au vice-recteur Courchesne, elle signale qu'elle a fait une série de signes à M. Courchesne pour l'inviter à écouter son intervention, et elle attire l'attention sur le fait qu'une partie de l'intervention de M. Courchesne était constituée d'informations sur son dossier. Elle signale la difficulté de tenir un décompte strict des deux minutes accordées par intervention, par exemple en coupant le micro, une mesure qui, par ailleurs, serait défavorable aux personnes qui n'ont pas le français comme langue maternelle. Elle rappelle également qu'elle demande à tous les membres de s'autodiscipliner. Sur le reproche de ne pas avoir permis à M. Saul de faire une intervention, elle fait remarquer que cette intervention a été notée au procès-verbal et, d'autre part, que la raison pour laquelle elle a interrompu M. Saul est qu'il parlait en dehors du tour de parole et qu'il n'avait pas fait une question de privilège, rappelant que le point d'ordre ou la question de privilège sont les seuls moyens d'intervenir en dehors du tour de parole. Elle considère qu'on lui fait un procès d'intention en affirmant que c'est parce qu'elle voulait privilégier une partie de l'Assemblée qu'elle a procédé de la sorte. Elle n'accepte pas que qui que ce soit fasse des procès d'intention à des personnes dans cette assemblée et elle juge que c'est nul et non avenu, étant donné qu'elle considère que tous les membres sont égaux.

M. Saul, qui dit d'abord avoir apprécié l'intervention de la présidente des délibérations, signale qu'il n'est pas question de procès d'intention parce que, selon lui, la lettre montre trois faits, et non des intentions, qui ont suscité du mécontentement. C'est pour cette raison qu'il lui a écrit, afin que cette situation soit corrigée. Quant à M. Courchesne qui présentait des faits, cela a eu lieu dans le cadre d'un argument de la direction. Il signale que la présidente a la possibilité d'interrompre les membres et que peu

importe la personne, si elle dépasse le temps permis, la présidente doit arrêter la personne comme elle le fait pour lui-même.

M. Arsenault remercie la présidente des délibérations pour son explication sur la question du point d'ordre lors de la dernière séance. Il tient à dire qu'il n'en fait pas non plus une question personnelle ; il mesure bien la difficulté de présider les délibérations de l'Assemblée. Pour ce qui est de la lettre de M. Saul, il lui semble acceptable de signaler que certaines choses se sont produites qui créent des inquiétudes ; ce qui ne lui semble pas être un procès d'intention, du moins ce n'est pas ce qu'il retient de la dernière assemblée et de l'intervention de la présidente aujourd'hui. Il estime qu'il s'agit juste de signaler qu'il y a eu des événements qui peuvent susciter des questions.

En réponse à M. Saul, la présidente des délibérations cite le passage suivant de la lettre : « des membres de la direction ayant donné comme raison de leur opposition au comité proposé l'absence de sièges pour la direction au sein de ce comité, vous avez de votre propre chef scindé la proposition à l'étude pour les accommoder ». Elle affirme qu'elle n'a pas proposé ce mode de fonctionnement pour accommoder qui que ce soit sinon l'ensemble de l'Assemblée, ajoutant qu'elle n'a aucun contact avec l'administration avant, pendant ni après l'assemblée.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à aborder le point suivant.

M. Saul soulève un point de privilège, déclarant que la présidente des délibérations a interrompu son propos alors qu'il répondait à son commentaire. Il affirme qu'elle l'a mis en cause en affirmant qu'il l'accusait d'un procès d'intention. Il rectifie que ce qu'il a plutôt dit est qu'à la dernière réunion, les seules personnes qui demandaient d'avoir des membres de la direction dans le comité étaient des membres de la direction.

La présidente des délibérations répond que cette discussion n'intéresse pas les membres de l'Assemblée. Elle constate qu'il y a un désaccord entre elle et M. Saul et que les membres en jugeront.

## AU-0623-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

### AU-0623-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Il commence son rapport en mentionnant les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions et qui ont obtenu des bourses au cours des dernières semaines. Il signale que des articles sur des professeurs qui ont remporté des prix pour l'enseignement sont disponibles sur le site UdeMNouvelles, soulignant que ces articles illustrent la qualité de l'enseignement qui s'offre à l'Université de Montréal.

Le 13 novembre dernier, le projet du campus MIL a remporté deux prix importants au gala de l'Association des firmes de génie-conseil du Québec, soit le prix Visionnaire et le prix dans la catégorie Bâtiment Structure.

La date limite pour proposer la candidature d'une personne aux Prix du recteur a été reportée au 13 novembre. Les Prix du recteur récompensent les réalisations des membres de la communauté de l'UdeM qui se distinguent et dont l'engagement illustre de manière exceptionnelle les valeurs universitaires. Une cérémonie virtuelle se tiendra le 10 décembre pour récompenser les récipiendaires. Cette année, une nouvelle catégorie a été créée pour la valorisation de la langue française.

Le recteur fait un bref rapport au sujet des inscriptions : les dernières statistiques pour les nouveaux inscrits à l'automne 2020 suggèrent une légère croissance de 2 % pour tous les cycles, qui se traduit par une très légère baisse au premier cycle, de moins de 1 %, mais une augmentation des nouveaux

inscrits aux cycles supérieurs, soit de 6 % au 2<sup>e</sup> cycle et de 9 % au 3<sup>e</sup> cycle, et enfin de 10 % à la FEP. Ces chiffres se distribuent différemment selon les facultés. Malgré les circonstances, dans l'ensemble les inscriptions se maintiennent pour ce qui est des nouveaux étudiants.

Le recteur revient ensuite sur les pannes informatiques subies cet automne. Celle de la semaine dernière était imputable à une panne d'Hydro-Québec qui a affecté les serveurs de l'UdeM. Celle survenue au début du trimestre était imputable à une intensité d'utilisation du système de l'Université qui, dans le contexte actuel, a connu des pointes phénoménales, largement au-delà de ce qui était anticipé, en particulier pendant la semaine des examens, et qui a causé des difficultés dans les premiers jours. Les TI ont ensuite assuré le suivi et ajouté des ressources pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'autres difficultés. Il indique que le directeur général des TI, M. Denis Fortin, est présent à l'Assemblée pour répondre, au besoin, aux questions plus techniques des membres concernant les pannes subies cet automne.

Le recteur a entamé sa tournée facultaire annoncée au printemps dernier : il a déjà rencontré cinq facultés et devrait avoir rencontré toutes les autres facultés d'ici les Fêtes, sauf peut-être la FEP et l'ESPUM.

En terminant, le recteur revient sur le rapport déposé par le Scientifique en chef, intitulé *L'Université québécoise du futur*. Les journées de consultation sur ce rapport auront lieu au début novembre, le recteur y participera le 10 et le 12 novembre. Il attire l'attention des membres sur le fait que l'intention du Scientifique en chef est de faire rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur une fois les consultations terminées, probablement avant la fin de l'année civile. En prévision de cette consultation, il souhaite que l'Assemblée puisse discuter de certains thèmes importants de ce rapport, dont le thème de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité qui est à l'ordre du jour de la présente séance (point 8).

#### AU-0623-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Béliveau informe que la traditionnelle campagne des paniers de Noël pour la collecte de denrées pour les étudiants dans le besoin ne pourra être faite cette année en raison de la pandémie. Cependant, la direction travaille avec la banque alimentaire de l'Université pour distribuer à des étudiants des bons d'achat dans les épiceries, en décembre. Les membres de la communauté universitaire seront sollicités au cours des prochaines semaines. Une communication à ce sujet sera transmise prochainement.

M. Courchesne informe que la campagne Centraide 2020 à l'UdeM a été lancée par son président, le recteur, le 26 octobre dernier. L'objectif de cette campagne, qui se tient jusqu'au 15 novembre, est de 275 000 \$. Il invite les membres à être généreux dans ce contexte de pandémie. L'information est sur le site de l'UdeM. Il souligne la contribution des autres coprésidents de cette campagne Centraide à l'UdeM, soit Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Yves Lépine et Christine Théorêt. Enfin, il souligne l'initiative des membres de l'exécutif du 1244 qui ont offert d'y participer et qui ont contacté leurs pairs membres des exécutifs syndicaux et d'associations. Il mentionne également la contribution des retraités de l'UdeM.

M. Filteau fait un retour sur les trois pannes survenues au cours de l'automne. Il indique que le directeur général des TI, M. Denis Fortin, pourra compléter pour des aspects plus techniques. L'événement survenu au début de la session a été causé par des erreurs de procédure, cela a été corrigé dans les heures qui ont suivi. Le deuxième événement a été causé par une surcharge inattendue dans StudiUM, qui a surpris étant donné que des ressources additionnelles avaient été achetées au cours de l'été pour accroître la capacité afin de s'assurer de couvrir les besoins. Lors des examens, l'accès simultané à la base de données par près de 5000 personnes a posé problème. Une fois que l'accès a été obtenu, les usagers ont pu poursuivre dans StudiUM comme à l'habitude. Ce problème en lien avec l'accès a été corrigé. Le troisième événement, survenu la semaine dernière, a été causé par une panne électrique d'Hydro-Québec qui a créé des distorsions sur StudiUM, le site Web de l'Université et les outils de télécommunication. La situation a été rétablie au cours de l'après-midi. Les TI surveillent la situation de

près. Les systèmes de redondance ont permis, dans le cas de StudiUM notamment, de prendre le relais pour faciliter le retour au service.

M. Fortin ajoute que le gros incident, survenu il y a trois semaines au début de la période des examens intra, a surpris, considérant que l'on avait ajouté de la capacité à StudiUM l'été dernier pour qu'il soit capable de tenir la charge pour les cours. Il souligne que l'on a eu une performance exemplaire de StudiUM de la semaine de la rentrée jusqu'au début de la semaine des intra. L'accès simultané de milliers d'étudiants au début d'un examen a créé un pic d'accès à la base de données et a causé une panne du serveur de la base de données de StudiUM. Dès que le pic d'accès a été passé, la situation revenait à la normale. Les TI ont travaillé avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études et le CPU pour décaler quelque peu le moment de départ de l'examen, ce qui a permis de lisser le pic. Depuis ce temps, on a eu la capacité de passer à travers ces pics sans grandes difficultés. Les équipes des TI suivent de près la situation et se préparent en vue des examens de fin d'année qui vont donner lieu à un pic plus gros que celui enregistré à la semaine des intra. On prévoit demander un lissage des départs des examens et l'on va rajouter des capacités aux serveurs. Pour ce qui est de l'événement survenu la semaine dernière, une panne d'Hydro-Québec a généré une cascade d'incidents qui a causé une panne majeure. Des systèmes de repli ont repris une partie de la charge, mais pas l'ensemble de la charge. On procède actuellement à l'analyse de cet incident.

#### AU-0623-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Saul évoque trois incidents fâcheux survenus au cours de l'année 2020 où des professeurs dans trois universités, dont dernièrement une chargée de cours à l'Université d'Ottawa, ont été malmenés dans les médias et les réseaux sociaux pour leur travail. Il déplore que ces personnes, qui n'avaient pas commis de faute dans l'exercice de leurs fonctions, n'aient pas reçu de soutien de la part de la direction de leur établissement. Il pourrait arriver que des employés de l'UdeM soient la cible de ce genre de situation ; dans un tel cas, à son avis, elles auraient droit à un soutien public de la part de la direction, car elles sont dans l'exercice de leurs fonctions. Il demande au recteur si la direction peut confirmer qu'elle fera son devoir de défendre publiquement ses employés s'ils sont vilipendés dans l'exercice de leurs fonctions.

Le recteur indique d'abord ne pas pouvoir répondre à une question si ouverte et formulée dans des termes si généraux ; par exemple il peut arriver que l'on soit vilipendé si l'on a mal agi, tout comme si l'on a bien agi. Deuxièmement, il rappelle qu'il est intervenu dans ce contexte dans le cadre d'un communiqué à toute la communauté universitaire, non pas sur les dossiers évoqués, puisqu'il serait mal avisé qu'un chef d'établissement universitaire donne son avis sur ce qui se passe dans une autre université, mais pour énoncer ce qui lui semblait être les paramètres importants en lien avec cette question. Il réfère M. Saul à son intervention écrite pour trouver réponse à sa question.

En complément, M. Saul dit avoir apprécié la réponse écrite de M. Jutras, mais sa question était de savoir ce qui se passerait au sein de l'UdeM. Dans le cas où des professeurs, chercheurs et chargés de cours qui, agissant correctement, mais mal compris par des éléments externes de l'Université, étaient vilipendés sur la place publique : est-ce que la direction appuierait publiquement cet employé qui aurait bien agi ?

Le recteur réitère que cela demeure une question hypothétique de déterminer si l'on a bien ou mal agi, cela dépend du contexte et des circonstances. Il faudra réagir en fonction de la situation donnée. Pour lui, l'élément le plus important est de désamorcer la crise, c'est l'aspect sur lequel la direction travaillerait dans l'éventualité d'un événement analogue à l'UdeM : s'assurer de maintenir le dialogue et désamorcer la situation dangereuse sur le plan des valeurs communes, qui pourrait se manifester à l'UdeM.

M. Molotchnikoff dit avoir apprécié la lettre du recteur, bien écrite, mais il souligne l'importance de la question en cause, à savoir la liberté universitaire. Par ailleurs, il réitère une question posée à une séance précédente à M. Bouchard concernant le soutien pour les cours en ligne par des

modérateurs. Ceux-ci sont engagés seulement pour des cours qui se déroulent sur 24 heures, alors que des cours durent 33 heures et parfois plus. Il lui demande s'il va se pencher sur cette question.

La présidente des délibérations signale qu'il s'agit d'une question pour le CONFAS. Elle invite M. Bouchard à y répondre brièvement.

M. Bouchard indique que l'on est à voir à augmenter le soutien pour les modérateurs pour le trimestre d'hiver. Par ailleurs, les départements peuvent ajuster l'enveloppe qui leur est attribuée en fonction des besoins particuliers. En ce qui concerne les cours dont le nombre d'heures serait plus élevé et qui requerraient plus de soutien, il dit en prendre bonne note pour voir comment cela peut se refléter dans les enveloppes qui seront transmises aux départements pour la modération et pour les auxiliaires d'enseignement. Il souligne que l'on prévoit avoir plus de cours en multimodal pour l'hiver, si les conditions sanitaires le permettent, et que ces cours auront aussi un soutien additionnel.

Évoquant des informations diffusées dans les médias au sujet de dépassements de coûts en lien le projet du campus MIL et d'un litige avec l'entrepreneur pour les correctifs à faire, M. Arsenault demande à M. Filteau quel est le plan pour corriger les déficiences d'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite ou les personnes en situation de handicap. Il rappelle les craintes qu'il avait exprimées en janvier 2020 à cet égard et la demande qu'il avait faite pour que ces correctifs soient appliqués rapidement. Il dit espérer que ces correctifs ne seront pas couverts par les travaux en cause dans le litige.

M. Filteau précise qu'il faut distinguer les déficiences en lien avec le contrat avec l'entrepreneur qui sont des déficiences liées à la réalisation du projet, comme prévu dans les plans et devis, que l'entrepreneur a la responsabilité de corriger. Ce dont parle M. Arsenault concerne des correctifs à faire, notamment des correctifs de conception pour améliorer l'accessibilité. Il avait annoncé la formation d'un groupe de travail chargé de déterminer les mesures requises pour optimiser l'accessibilité de chaque bâtiment. Ce groupe poursuit son analyse. Les correctifs autres que ceux visés par le contrat seront confiés à un entrepreneur différent, et suivront les recommandations du groupe de travail. Cela débutera par le pavillon Marie-Victorin qui a également des problématiques d'accessibilité.

Mme Gariépy note l'absence de mention sur la santé psychologique dans le rapport du Scientifique en chef évoqué précédemment. Le recteur ayant mentionné que cette question était une de ses priorités, elle lui demande si ce sera un élément qu'il mettra de l'avant dans le cadre des consultations.

Le recteur mentionne qu'il ne pourra participer qu'à deux des quatre journées de consultation. Chaque journée est consacrée à des recommandations précises ; pour sa part, il sera présent pour la discussion sur les recommandations 7 à 10. Il reconnaît que le rapport ne comporte pas explicitement d'éléments sur la santé psychologique, mais ce n'est pas le seul aspect qui est absent du rapport, donnant en exemple la question des meilleures pratiques pédagogiques en enseignement. La question de la santé psychologique est un aspect très important de la vie universitaire contemporaine et il compte bien que cet élément sera soulevé par les chefs d'établissement et d'autres intervenants, soulignant qu'il y aura des représentants des corps enseignants, des étudiants et d'autres groupes. Compte tenu de l'importance de ce thème dans la vie universitaire actuelle, il est convaincu qu'il sera abordé au cours de l'une des quatre journées.

En lien avec les pannes de StudiUM, M. St-Aubin demande à M. Fortin si les TI seraient en mesure de créer une page sur leur site pour informer la communauté universitaire de l'ampleur et de la durée de la panne, à l'exemple de ce que fait Hydro-Québec. Cette information serait utile pour planifier le déplacement d'un examen, par exemple.

M. Fortin indique d'abord que dans le contexte où l'enseignement se fait largement à distance ce trimestre, une collaboration a été établie avec le BCRP et le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études pour améliorer les communications auprès des usagers. Pour ce qui est de donner une évaluation sur la durée des pannes, contrairement à des pannes électriques, il est difficile d'identifier

la portée de l'incident en informatique. De plus, on opère avec des systèmes sur mesure qui n'offrent pas cette capacité de prévoir une durée de panne.

Mme Guay présente quelques remarques au recteur au sujet du rapport du Scientifique en chef en vue des consultations. Elle observe que ce rapport n'aborde pas la question de la transformation du corps enseignant au sein de l'université, notamment la reconnaissance des chargés de cours dans le corps enseignant. Ce changement s'observe dans l'ensemble des universités nord-américaines, mais l'UdeM a joué un rôle de leader à cet égard avec les modifications à la Charte et aux Statuts. Il s'agit d'une dimension qui fait partie de l'université du futur. Par ailleurs, elle salue la position prise par le recteur pour une conversation ouverte sur la question de la liberté d'expression au sein des universités et l'invitation faite à la communauté universitaire d'y participer. Elle demande quelles conditions seront mises en place pour que tous puissent prendre la parole librement dans le cadre de cette conversation, et quand l'Assemblée sera invitée à y participer.

La présidente des délibérations sensibilise l'Assemblée au temps disponible pour la période de questions, rappelant que la présentation sur l'interdisciplinarité a été fixée à 15 h 15 au plus tard. Elle invite les personnes qui ont demandé la parole à la concision.

À ce sujet, le recteur mentionne que son rapport sur la COVID-19 sera très bref, ce qui laissera une marge de temps. En réponse au commentaire de Mme Guay, le recteur rappelle que la finalité initiale du rapport du Scientifique en chef était beaucoup plus étroite et que, grâce aux contributions des participants à la consultation, ses perspectives se sont élargies et, à son avis, le seront davantage à l'issue des consultations. Pour ce qui est de la conversation qu'il a annoncée dans son communiqué la semaine dernière, il proposera dans les prochains jours des modalités de consultation au Comité de l'ordre du jour, lesquelles seront ensuite présentées à l'Assemblée universitaire. Parmi les paramètres, il faut que la consultation puisse se dérouler dans différents formats qui permettent l'expression de toutes les perspectives, la transparence, la sérénité, l'élargissement de la conversation à une pluralité de voix et la compétence à la fois en termes scientifiques et d'expérience individuelle sur ces enjeux. Par ailleurs, comme mentionné dans ses réponses aux questions posées précédemment au sujet de sa déclaration annuelle, cette consultation se déroule dans un contexte de conversation sur la coordination de la liberté académique et des enjeux en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, mais la question de la liberté académique est beaucoup plus large et il souhaite que l'Université puisse prendre une position collective formelle, sous la forme d'un énoncé universitaire, à ce sujet.

M. Séguin présente une question à M. Filteau au sujet du Centre de la petite enfance (CPE) de l'UdeM du pavillon DeSève : dans le contexte de la pandémie, un seul parent à la fois peut entrer dans le CPE, entraînant une file de parents et d'enfants le matin à l'heure de pointe. Avec l'arrivée de l'hiver, est-ce que des mesures seront prises, par exemple l'installation d'un abri Tempo ?

M. Filteau précise que le CPE de l'UdeM n'est pas géré par l'UdeM, cette installation est sous l'égide des Centres de la petite enfance. Il verra à ce que la question soit soumise à la direction générale du CPE.

M. Lévesque-Groleau demande si l'UdeM envisage d'assouplir les paramètres dans StudiUM pour contrer les problèmes entraînés par les pannes, par exemple pour permettre à un étudiant de compléter l'examen à partir du point d'interruption. Actuellement, l'enseignant doit créer un examen modifié et l'étudiant reprendre l'examen.

M. Fortin indique qu'il ne s'agit pas d'une limitation technologique du produit, mais plutôt de l'utilisation qui en est faite par le CPU.

Mme Béliveau abonde dans ce sens ; elle vérifiera avec le CPU ce qu'il est possible de faire à cet égard et reviendra avec l'information.

M. Arsenault présente une question au recteur en lien avec sa participation aux consultations du Scientifique en chef sur les recommandations 7 à 10, dont un des sujets touche aux

infrastructures numériques et à l'accès à distance aux ressources. Ce volet recoupe un chantier du ministre de l'Éducation sur la mise en place du projet eCampus qui avait donné lieu à des consultations avec les directions universitaires. Il demande ce que l'UdeM compte proposer en regard de cette plateforme eCampus, censée être une plateforme de mutualisation de services et d'offre de formations en ligne qui soient concertés entre les différentes universités du Québec. Quelle est la position de l'UdeM à cet égard, par exemple est-ce ouvert librement à tous, ou est-ce qu'il y a des questions de souveraineté sur des contenus et des procédures d'arrimage, etc. ?

Le recteur indique qu'il y a des enjeux comme ceux évoqués par M. Arsenault et des enjeux de gouvernance du fait, entre autres, que les établissements universitaires du Québec ont des configurations différentes, notamment les universités en région et la TÉLUQ. L'UdeM examine la situation de près. Il cède la parole à Mme Béliveau qui a participé aux discussions sur ce projet.

Mme Béliveau indique que la question de la gouvernance de ce projet n'est toujours pas réglée, un groupe de travail se penche sur cette question actuellement. L'UdeM participe aux travaux depuis le début, elle prône que le eCampus demeure un portail sur lequel les universités peuvent déposer le contenu qu'elles souhaitent, et qu'il n'y ait pas d'obligation pour l'Université d'y mettre tous ses cours. Il y a un certain consensus des universités en ce sens. D'autre part, le premier volet du eCampus sera un répertoire de ressources éducatives numériques, pour la plupart libres de droits, qui devrait être disponible dès l'automne ; ce répertoire est basé sur le modèle de l'école ouverte développé par des professeurs de l'UdeM. Devrait suivre un portail de cours et de programmes, si les universités le souhaitent, et un volet de partage d'expertises avec des possibilités de projets de recherche et des regroupements d'experts.

La présidente des délibérations signale qu'il est 15 h 15 et invite l'Assemblée à aborder le point 8 dont l'étude a été fixée à 15 h 15.

#### AU-0623-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

*Ce point a été abordé après le point 8.*

Le recteur indique qu'il y a peu de nouveaux développements sur ce plan depuis le début du mois d'octobre, les mesures restrictives en zone rouge imposées par le gouvernement se poursuivant, l'enseignement se fait essentiellement à distance, et l'on procède à l'approbation des plans de mitigation des équipes de recherche. L'Université étant maintenant dans un mode de gestion de la situation sur la longue durée, le recteur annonce qu'il a recruté la Dre Marie-France Raynault, professeure émérite à l'École de santé publique de l'UdeM, à titre de conseillère spéciale du recteur sur les questions liées à la COVID-19. Mme Raynault sera en appui à la direction en ce domaine, mais aussi en appui à divers comités, notamment le Comité de coordination de la COVID-19.

M. Lippé présente une question au sujet des demandes de révision des examens par les étudiants dans le contexte où les activités d'enseignement, incluant les examens, se font à distance. Évoquant les enjeux technologiques qui se posent, notamment quant à la difficulté d'identifier l'étudiant, et les enjeux éthiques que cette situation soulève, il demande quelle approche la direction préconise en cette matière, à savoir soit qu'il n'est pas possible dans le contexte actuel de procéder à une demande de consultation d'examen, ou plutôt que l'on trouve une façon adéquate de le faire.

Mme Béliveau souligne, comme mentionné par le recteur, que l'on n'est plus en gestion de crise, bien que la situation sanitaire amène des surprises tous les jours. La question de la consultation des examens a été identifiée comme un enjeu au printemps dernier. Le CPU a développé des guides qui présentent des outils pour faciliter la consultation des examens par les étudiants avant de faire une demande de révision. On doit revenir de plus en plus vers la norme, à savoir permettre la consultation des examens qui, comme mentionné par M. Lippé, est en soi un exercice pédagogique intéressant et important.

M. Lippé demande par quel moyen cela peut se faire.

Mme Béliveau indique qu'il y a différentes façons de faire selon le format de l'examen, par exemple procéder à une rétroaction de groupe et répondre ensuite individuellement aux questions.

Mme Filion demande s'il serait possible d'avoir des statistiques sur le nombre de cas d'infection par la COVID à l'Université, par exemple dans quels départements, s'il y a de la transmission communautaire au sein de l'Université, etc.

Le recteur indique que la DRSP de Montréal n'a signalé aucune transmission communautaire sur le campus. On compte moins de 25 cas d'éclosion depuis le début de l'automne. Il n'a pas les chiffres précis, mais ce ne sont pas des chiffres significatifs.

AU-0623-8 **INTERDISCIPLINARITÉ (BILAN ET MESURE)**

2020-A0021-0621<sup>e</sup>-598

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, et la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, présentent le bilan des quatre grands projets intersectoriels du Laboratoire d'innovation, nés d'un regroupement stratégique des carrefours d'excellence de l'Université, soit : *Des données à l'action en santé*, *Comprendre et créer*, *créer pour comprendre* ; *Construire l'avenir durablement* ; et *La vie repensée*, à l'aide du document 2020-A0021-0621<sup>e</sup>-598.

M. Soulez présente une question à Mme Hébert touchant la science de données et la santé numérique. Comme membre du système de santé, il dit avoir une inquiétude en regard de la lenteur d'implémentation du dossier de santé numérique requis pour les développements en lien avec l'exploitation des sciences des données. Il se dit également inquiet du ralentissement, dans le contexte de la pandémie, des travaux pour l'amélioration des processus opérationnels, notamment avec des techniques d'intelligence artificielle. Il demande quelle est la réponse du MSSS sur ces dossiers.

Mme Hébert indique que l'Université a eu une bonne réponse, mais pas avec la vélocité appropriée à la situation qui était présente avant la pandémie, et donc forcément à celle qui prévaut actuellement. Elle explique qu'il y a plusieurs éléments à distinguer en rapport avec cette question, notamment l'enjeu de l'accès des données médico-administratives dans le domaine public qui commence à être abordé dans le contexte de la Loi 64, mais qui aurait dû être réglé il y a une dizaine d'années. Récemment, il a fallu réexpliquer l'importance de l'accès aux données de santé pour le bien de la communauté, pour s'assurer que l'on donne une prestation de soins et services qui réponde aux besoins du 21<sup>e</sup> siècle. Des tables de consultation ont été mises en place, incluant la participation du Scientifique en chef et du Consortium de la santé numérique, ce qui permet d'avoir une voix unifiée sur ce dossier. Elle se dit plus optimiste qu'il y a un an, estimant qu'il y a une prise de conscience que la transition numérique dans le domaine de la santé est incontournable et qu'elle devra être faite en tenant compte d'enjeux éthiques, de confidentialité et de responsabilités. Elle ose espérer qu'il sera possible de faire les avancées souhaitées dans l'année qui vient.

M. Bouchard note que la présentation permet d'apprécier le chemin impressionnant parcouru en cinq ans. Il revient sur un commentaire de Mme Béliveau sur les contraintes, il constate que l'on a réduit au fil du temps les espaces de liberté des étudiants à choisir et explorer librement des thématiques d'étude qui pourraient être porteuses pour l'avenir. Il invite à ce qu'au-delà des thématiques transversales, l'on s'assure que lors de développements ou de modifications de programmes on aménage des espaces de liberté pour que les étudiants puissent élargir les horizons au-delà des thématiques transversales que l'on a identifiées comme étant porteuses.

Mme Béliveau se dit d'accord avec ce commentaire. Elle constate l'intérêt d'étudiants qui font un choix en ce sens, par exemple en optant pour un programme de baccalauréat par cumul qui laisse une marge pour des choix. Elle voit également l'intérêt pour les étudiants qui sont engagés dans une discipline donnée d'avoir cette possibilité d'exploration.

Mme Hébert ajoute qu'il sera important de sensibiliser les organismes d'agrément pour les amener à développer ce type de flexibilité et une ouverture à des approches innovantes, en leur présentant des exemples concrets démontrant les bienfaits de telles approches pour leurs membres. Elle donne en exemple une chaire McConnel en recherche-création qui a mis en lien des professeurs de littérature de langue française avec des spécialistes de sciences de la vie pour travailler, dans le cadre d'ateliers d'écriture, sur le rôle du récit chez des personnes qui ont vécu des défis de santé importants. Cette expérience a permis de réaliser que le personnel soignant peut aussi bénéficier de ce type d'approches innovantes et créatives.

M. Chénier-Marais désire savoir quelle est la place de l'éducation permanente dans la conception, le déploiement et la mise en place de cette vision interdisciplinaire de la recherche et de la formation présentée.

Pour ce qui est du volet formation, Mme Béliveau indique que la FEP doit jouer un rôle dans le développement de formation, seule ou en collaboration avec d'autres facultés, ce qui se fait déjà tant en formation continue créditée que non créditée.

Venant du secteur des lettres et sciences humaines, M. Saul demande où se situent les lettres et les sciences humaines dans l'interdisciplinarité : est-ce une prochaine étape de ce travail sur l'interdisciplinarité ou est-ce que ce travail porte uniquement sur les domaines scientifiques et des sciences de la santé ?

Mme Hébert indique que l'ensemble des projets sont intersectoriels et couvrent les trois secteurs : sciences de la vie, nature et technologies, et sciences humaines et sociales, incluant arts et lettres. Dans le projet *Comprendre et créer et Créer pour comprendre*, la plupart des initiatives sont dans les domaines des sciences humaines et sociales, arts et lettres ; les initiatives y sont foisonnantes et n'ont pu toutes être présentées aujourd'hui, certaines touchant aux domaines de l'ÉDI, de la gouvernance, de l'innovation responsable, ainsi que beaucoup d'emphase autour de la recherche-création et de la recherche-action. On a constaté que les subventions obtenues par l'UdeM dans ces domaines et son taux de succès aux concours des Fonds et des conseils subventionnaires sont importants, alors que l'Université donnait peu de visibilité à ce secteur comparativement à d'autres universités au Québec. Il y a potentiellement un volet peu exploré encore autour de la notion du « vivre-ensemble » en lien avec des pôles d'excellence dans les domaines des relations industrielles, sciences économiques, philosophie, histoire, sociologie, etc. Il y a eu des initiatives qui mériteraient d'être accrues et qui pourraient être mieux nommées et valorisées dans une deuxième version du projet *Comprendre et créer et Créer pour comprendre*.

Mme Béliveau ajoute qu'il s'agit d'une des questions que l'on souhaitait aborder avec l'Assemblée universitaire. On estime que cette façon de faire a permis de développer des projets en recherche et en formation qui n'auraient pas pu voir le jour autrement, cependant on souhaiterait les faire évoluer à l'intérieur des thématiques existantes, mais aussi développer de nouvelles thématiques.

M. Saul suggère qu'une consultation à ce sujet serait productive.

M. Arsenault souligne que beaucoup de sous-projets interdisciplinaires peuvent naître sans avoir un cadre dans lequel les piloter, donnant en exemple la nouvelle majeure en jeu vidéo qui allie la programmation, la musique, le design, l'histoire de l'art et le cinéma. Par ailleurs, il souhaite que le recteur porte un message, lors des consultations du Scientifique en chef, à savoir que l'interdisciplinarité ne peut être transposée dans tous les cadres. Il souligne notamment les enjeux touchant le recrutement de professeurs interdisciplinaires, entre autres en ce qui concerne la question de l'appartenance à deux départements ou deux facultés, l'écosystème de financement et le besoin d'indicateurs de recherche.

Mme Hébert indique qu'il est important de faire dès maintenant cette réflexion sur une base institutionnelle. Elle informe que le Comité de la coordination de la recherche du Canada, qui vise à créer des maillages entre les trois conseils subventionnaires, doit se pencher sur des indicateurs et des manières d'évaluer des approches interdisciplinaires. Il y a donc dans l'environnement externe une volonté de revoir,

mais il faut participer activement à cette conversation. Par ailleurs, le Laboratoire d'innovation est là pour aider à impulser des thématiques et donner de la visibilité, mais il est tout à fait possible de développer des initiatives hors de ces cadres, ce qui se fait déjà d'ailleurs.

Mme Daoust remarque que le défi de l'interdisciplinaire existe dans ce qui a été mentionné par M. Arsenault ainsi qu'au niveau des agréments, mais aussi dans des préoccupations plus terre à terre, comme la rigidité de nos structures, par exemple le long processus de création des programmes de grade. Elle demande comment on envisage de donner plus de flexibilité aux collègues tout en mettant des outils pour les appuyer dans leur créativité.

Mme Béliveau explique qu'un des objectifs de ce projet était d'identifier les principales barrières et les principaux leviers pour aider au développement de projets. Pour ce qui est des projets de formation interdisciplinaires, on parle de création de programmes, mais aussi de l'intégration de l'interdisciplinarité à l'intérieur de programmes existants. Elle reconnaît qu'il y a une rigidité et des barrières à l'interne sur lesquelles on doit continuer à travailler. Elle souligne que l'objectif n'est pas de faire des programmes interdisciplinaires à tout vent, mais de répondre à un besoin et d'intégrer plus d'interdisciplinarité dans la formation de l'ensemble des étudiants.

Mme Dimitrova dit partager les commentaires concernant le besoin d'avoir des cours et des programmes interdisciplinaires, soulignant l'importance qu'ils soient aussi ouverts aux différentes sensibilités culturelles.

M. Boismenu souligne le travail intéressant fait au cours des dernières années. Il souligne également la nécessité d'inscrire cette démarche dans la durée, de l'institutionnaliser. Pour ce qui est des études, il considère comme important de créer des programmes qui seront des marqueurs de notre institution, de la manière la plus visible, par rapport aux autres institutions et de faire en sorte qu'ils soient connus.

Mme Hébert remercie les membres de leurs commentaires. Elle dit apprécier le commentaire de M. Boismenu autour de la pérennisation. Elle est d'accord avec l'idée de développer des initiatives de la manière la plus visible et de faire en sorte que les succès de l'Université soient bien connus, ce qui entraîne des occasions d'appui et de financement en recherche.

Mme Béliveau ajoute qu'il en va de même du côté de la formation, notamment pour ce qui est du recrutement des meilleurs étudiants qui sont attirés par le dynamisme de l'institution. Elle souligne également l'importance de communiquer nos succès tant à l'interne qu'à l'externe. Plus de visibilité nous donne aussi voix au chapitre, par exemple dans les discussions dans la simplification des processus pour la création des programmes ou dans l'établissement de nouvelles thématiques pour les fonds de recherche.

AU-0623-9 **FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION : PROPOSITION DE STATUTS FACULTAIRES**

2020-A0021-0621<sup>e</sup>-596, 597

Considérant l'heure tardive et le peu de temps disponible pour traiter ce point, la présidente des délibérations suggère à l'Assemblée de reporter le point 9 à la prochaine séance.

M. Boismenu en fait la proposition. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité.

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0623-10 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :  
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES  
À DIFFÉRENTS COMITÉS**  
2020-A0021-0623<sup>e</sup>-603, 604

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de deux membres au Comité des différends, consignées au document 2020-A0021-0623<sup>e</sup>-603. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats.

AU-0623-10.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET  
D'UN SUPPLÉANT AU PRÉSIDENT**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- Mme Anne-Marie Boisvert, professeure titulaire à la Faculté de droit, comme présidente, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2023 ;
- M. Michel Morin, professeur titulaire à la Faculté de droit, comme membre suppléant à la présidente, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2023.

AU-0623-11 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 7 décembre 2020, à 14 heures.

AU-0623-12 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 45.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 7 décembre 2020, délibération AU-0624-2.2

**Le 2 novembre 2020**

**Préambule aux membres de l'assemblée**

À la demande de la présidente des délibérations, j'ajoute ce préambule à ma lettre ci-dessous, envoyée vendredi dernier le 30 octobre. J'apprends aujourd'hui qu'il fallait l'envoyer à la présidente des délibérations et au secrétaire général. Ce que j'ai fait.

**Lettre à mettre au point Correspondance de la réunion du 2 novembre 2020**

Le 30 octobre 2020

Madame la présidente des délibérations,

Mon souci des prérogatives de l'Assemblée universitaire et mon franc-parler sont connus. J'écris au sujet du devoir d'impartialité qui incombe à la présidence des délibérations. À la réunion du 5 octobre, vous avez prescrit une longueur de deux minutes pour les interventions. C'était votre décision et les membres de l'Assemblée s'y sont pliés de bonne grâce.

Pourtant, vous avez laissé le vice-recteur Courchesne parler pendant plus de quatre minutes dans son plaidoyer pour le point de vue de la direction. Vous lui avez accordé un privilège, alors que d'autres membres de l'Assemblée ont été astreints à la limite de temps fixée par vous.

Par la suite, vous avez essayé de m'empêcher de rectifier des inexactitudes concernant le CEPTI prononcées par le vice-recteur Filteau dans son plaidoyer pour le point de vue de la direction.

Enfin, des membres de la direction ayant donné comme raison de leur opposition au comité proposé l'absence de sièges pour la direction au sein de ce comité, vous avez de votre propre chef scindé la proposition à l'étude pour les accommoder. Pourtant une proposition appartient à l'assemblée et non à la présidence; c'est à l'assemblée d'en disposer.

À trois reprises dans une même réunion, des représentants du même groupe à l'AU ont joui de faveurs de la part de la présidente des délibérations.

La règle 32 du Guide L'espérance énonce que le président « fait respecter les règlements et s'y soumet lui-même », tandis que le commentaire de la règle 33 invoque les « exigences d'impartialité que doit respecter le président de l'assemblée ».

Il tombe sous le sens qu'un président ne peut avantager aucun groupe particulier sans nuire au bon fonctionnement de l'instance délibérante.

Tout en offrant mes respects à la direction, j'ose penser qu'elle n'a pas plus de droits que les autres membres de l'AU.

J'espère que les prochaines réunions de l'AU se dérouleront sous le signe de l'équité.

Veillez croire, madame la présidente des délibérations, autant à ma franchise qu'à la sincérité de mes salutations.

Samir Saul  
professeur d'histoire  
membre élu de l'Assemblée universitaire